



Forum sur les questions relatives aux minorités, troisième session  
14-15 décembre 2010, Palais des Nations, Genève

Déclaration de l'Association Universelle d'Espéranto  
Universala Esperanto-Asocio (UEA)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime au nom de l'Association Universelle d'Espéranto, qui regroupe les locuteurs de la langue internationale Espéranto dans plus de 120 pays.

Dans le projet de recommandations que nous traitons aujourd'hui et particulièrement au chapitre 32, on voit apparaître à plusieurs reprises la nécessité de la traduction. En effet, pour être actif dans le domaine économique, on doit avoir accès aux lois et aux textes régissant ce domaine dans sa langue.

Nous désirons aujourd'hui attirer votre attention sur les efforts de l'Union Européenne de ne pas respecter l'égalité de toutes les langues des Etats membres, égalité solennellement déclarée dans tous les textes fondamentaux de l'Union. Concernant les brevets, il s'agit d'une tentative d'éliminer l'utilisation d'autres langues que l'allemand, l'anglais et le français lors du dépôt d'un brevet, pendant son examen et lors de sa publication. Cette pratique avantagerait de manière injuste les compagnies et les citoyens des Etats où ces langues sont utilisées.

Pour les brevets, l'utilisation de trois langues seulement, dans une Union Européenne à 23 langues officielles, causerait des inconvénients injustes aux compagnies et aux citoyens des pays dans lesquels ces langues ne sont pas officielles et cette décision agirait sans aucun doute *contre la participation effective de tous* à la vie économique. Une telle décision contribuerait à la *perte de valeur de langues* qui sont encore prestigieuses, au profit de quelques langues privilégiées. Il est évident qu'une langue comme l'italien ou le polonais par exemple, dont l'utilisation serait exclue de la procédure d'administration, et dans laquelle on ne créerait plus les mots liés aux découvertes et usages techniques, serait destinée à devenir un dialecte et les locuteurs de cette langue deviendraient des citoyens de seconde zone.

Nous protestons vigoureusement contre ces tentatives de faire disparaître les droits linguistiques d'une grande partie des citoyens de l'Union Européenne et contre le refus irrationnel de planifier l'utilisation d'une langue neutre d'intercommunication comme par exemple le latin ou mieux encore : la langue internationale Espéranto. Cet outil de communication interethnique, dont l'usage permet de *respecter toutes les minorités linguistiques et culturelles*, est bien vivant de nos jours. En témoignent les nombreux ouvrages, conférences et événements traitant de sujets techniques ou scientifiques, des travaux de fin d'étude et l'existence d'associations scientifiques utilisant l'Espéranto.

Merci de votre attention.

[www.uea.org](http://www.uea.org) | [www.droits-linguistiques.org](http://www.droits-linguistiques.org) | [www.esperanto.net](http://www.esperanto.net) | [www.lernu.net](http://www.lernu.net)